Par J. L. ONORATO

Par J. L. ONORATO

Par DAVID H. CULLIGAN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Nente en partition. Succession de Mi

No. 104,708, Division D. Cour Civile de District. Le MARDI, 21 juillet 1914, à midt, à la Bourse des Propriétés Fon-

chael J. Joyce.

rue Iberville.

6.—Un certain lot de terre, ainsi que les battsses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, pri-

D'après et en veriu d'un jugement et cordre de l'Honorsbie Cour Civile de Discritte d'Arabe de l'Honorsbie Cour Civile de Discritte d'Arabe d'

PAR CARRERE & CARRERE. ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour succession. 16 sites pour ronstructions, sur les rues Audubon et Walnut. Rues et trottoirs pavés. Cottage isolé, 3634, rue Coliseum, cein de la rue Antonine, avec le morceau propre à être construit qui le touche, au cein des rues Coliseum et Amelia. Voyez les pians à la Bourés. LE JEUDI, 7 JUILLET 1914, à midi, à la Bourés des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne. Succession de Abner A. Parker. No. 107,807. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oriéans, Division D.

District. Le MARDI, 21 juillet 1914, à midt, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne, jc, David H. Cuiligan, vendrai à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après:

PROPRIÈTE FONCIÈRE.

1.—Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits d.) vole, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Second District de cette ville, et anné l'ilet No. 263, borné par les rues Bienville, Broad, White et Iperville (autrefois rue Custom House), désigné par la lettre B sur un croquis et certificat d'arpentage fait par Geo. de Armas, voyer et ingénieur civil, daté du 9 juin 1913, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de deux cent quarante pieds, un pouce et quatre lignes du coin des rues Bienville, la même largeur à l'arrière, sur une proformeur de cent trente-quatre pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par la numére municipal gras, rue Bienville.

2. Un certain lot de terre, ainsi que loutes les bâtisses at méliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, iprivilèges, servitudes et avantages qui y appartiement de quelque façon, situé dans l'ilet No. 265, borné par les rues Bienville, Broad, White et Iberville (autrefois rue Custom House), désigné par la lettre A sur se croquis déjà mentionné, fait par Geo. de Armas, voyer et ingénieur civil, d'après lequel croquis de dit lot de terre commence à une distance de deux cents soixante-neuf pieds, neuf pouces et quatre lignes du coin des rues Rienville et Broad, et mesure District pour la Paroisse d'Oricans, Division D.

Le JEUDI, 7 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et obéissance à un ordre issu, daté et signé le 18 avril 1914, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oricans, Division D. je, Ernest A. Carrère, encanteur d'ûment autorisé dans et pour la Paroisse d'Oricans, procèderai à vendre la propriété suivante, décrite à savoir:

Seize certains lots de terre avec améliorations, liet 31, dans le Sixième District, borné par les rues Walnut, Audubon, Générai Hood et Ferdinand, selon le plan de B. Burisson, voyer, du 15 avril 1836, et désigné par les lettres A. B. C. E. F. G. H. I. J. K. L. P. Q. R. S. T. sur un croquis fait par C. U. Lewis, le 16 janvier 1408, annexé à un acte devant G. G. Kronenberger, notaire, le 17 mars 1908, mesurant comme suit:

Le lots A. B et C se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Audubon sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le

Le lots A, B et C se touchent et mesu-rent chacun 30 pieds de face à la rue Audubon sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot A formant le coin des rues Audubon t Ferdinand. Les lots E & J, compris, se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Audubon sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes paral-

dans l'Het ro. 303, man de l'enville (aurefois rue Custom House), désigné par
refois rue Custom House), désigné par
rionné, fait par Geo. de Armas, voyer
at ingénieur civil, d'après lequel croquis
de dit lot de terre commence à une distance de deux cents soixante-neuf pieds,
tance de deux cents soixante-neuf pieds,
tance de deux cents soixante-neuf pieds,
tance de deux cents soixante-neuf pieds de profondeur, le lot K formant le coin
des rues Général Hood et Walnut.
Les lots P à T, compris, se touchent
des rues Général Hood et Walnut.
Les lots P à T, compris, se touchent
des rues Général Hood et Walnut.
Les lots P à T, compris, se touchent
des rues Général Hood et Walnut.
Les lots P à T, compris, se touchent
des rues Général Hood et Walnut.
Les lots P à T, compris, se touchent
des rues Général Hood et Walnut.
Les lots P à T, compris, se touchent
des rues Général Hood et Walnut.
Les lots P à T, compris, se touchent
des rues Général Hood et Walnut.
Les lots P à T, compris, se touchent
des rues Général Hood et Walnut.
Les lots P à T, compris, se touchent
des rues Général Hood et Walnut.
Les lots P à T, compris, se touchent
des rues Général Hood et Walnut.
Les lots P à T, compris, se touchent
des rues Général Hood et Walnut.
Les lots P à T, compris, se touchent
des rues Général Hood et Walnut.
Les lots I a rue Walnut sur une profondeur de cent
à la rue Walnut sur une profondeur de cent
à la rue Walnut sur une profondeur de cent
à la rue F i a rue Walnut sur une profondeur de cent
à la rue F i a rue Walnut sur une profondeur de cent
à la rue F i a rue Walnut sur une profondeur de cent
à la rue F i a rue F i a rue Walnut sur une profondeur de cent
à la rue F i a rue F i

de cent vingt pieds entre ignes paralieles, le lot T formant le coin des rues Wainut et Ferdinand.

Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Coliseum, Antonine, Amelia et Chestnut, désignés comme lots Nos. A et B sur un croquis fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 17 avril 191, et mesure comme suit:

Le lot A, 5 pieds de face à la rue Coliseum, 54 pieds, 6 pouces et 6 lignes à l'arrière, sur 122 pieds 2 pouces de profondeur sur la rue Amelia, et 121 pieds 8 pouces de profondeur sur la rue Amelia, et 121 pieds 8 pouces de profondeur sur la rue Amelia, et 21 pieds 8 pouces de profondeur sur la rue de lignes de face à la rue Coliseum, 2000 priété totalement non-améliorée.

Le lot B mesure 42 pieds, 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Coliseum, 2000 priété totalement au rue Coliseum, 2000 priété totalement au rue Coliseum, 2000 priété lignes de face à la rue Coliseum, 2000 priété lignes de face à la rue Coliseum, 2000 priété lignes de face à la rue Coliseum, 2000 priété lignes de face à la rue Coliseum, 2000 priété lignes de face à la rue coliseum, 2000 priété lignes de face à la rue coliseum, 2000 priété lignes de face à la rue coliseum, 2000 priété lignes de face à la rue coliseum, 2000 priété lignes de face à la rue coliseum, 2000 priété lignes de face à la rue coliseum profondeur entre lignes parallèles et de

vingt-neuf pieds quatre pouces de face à la rue Bienville, la même largeur à t'arrière, sur une profondeur de cent irente-quatre pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles, et est composé de la partie la plus grande du lot original No. 7. Les batisses sur le dit lot de terre sont désignées par les numéros municipaux \$736-9786, rue Bienville.

3.—Deux certains lots de terre, et tous les droits de vote, privilèges, servitudes et syantages y appartement de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Het No. 363 (autrefois liel No. 40), borné par les rues Broad, White, Custom House (maintement Rherxille) et Bienville, et désignés comme lots Nos. 5 et 6 sur un plan d'Edgar Pillé, voyer, daté du 9 juillet 1985, dans les archives de l'étude de E. L. Sansum, ancien notaire en cette ville, comme plan No. 9, chacun mesurant trente pleds, neuf pouces et quatre Hepes de face à la rue Bienville, eur cent deux pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Deux certains morceaux de terre situés dans le même district et liet, désignés comme partie arrière des lots Nos. 5 et 6, mesurant chacun trente pieds de face aur une ligne parallèle à la rue Bienville, eur lignes des les luis de voie, privilègres, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé au la partière des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilègres, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé au la partière des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilègres, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé la meme largeur à l'arrière, et sur une profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Antomne, de 121 pieds 8 pouces, avec améliorations.

Le lot B, avec les améliorations qui s'y trouvent, devra être vendu sujet au contrat de louage qui expire le 30 septembre 1914 contrat de louage qui expire le 30 septembre 1914.

Les améliorations sont connues comme 3034, rue Coliseum, et comprennent un cottage isolé, contenant des galeries de face et sur les côtés, et un vestibule, 8 chambres, hains, gaz, égouts.

rottage isolé, contenant des galeries de face et sur les côtés, et un vestibule, 8 chambres, bains, gaz, égouts, eau de ville et cabinets pour domestique.

Conditions—Un tiers ou plus au comptant, le reste en une année, ou une et deux années, au gré de l'acquéreur, la partie à crédit, s'il y en a une, devant être représentée par des billets de l'acquéreur grevés d'un intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à paiement, les actes de vente contenant toutes les clauses de sécurité habituelles, ainsi que le transfert des polices d'assurances et dix pour cent pour honoraires d'avocats pour cent par aussi assurances cat en cas de procès, passés devant John C. Davey Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, qui devra aussi assumer et payer, en plus du prix d'achat, les impois pour 1914 et coûts de tous certificats; dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, en à-compte à la venie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-4.—Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de vole, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Deuxième District de cefte ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 363, horné par les rues Custom House (maintenant Iherville), White, Bienville et Broad, laquelle portion de terre est formée de la partie antérieure du lot désigné par le numéro 33 sur un plan de F. N. Tourne, daté du 15 mars 1866, et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire de cette ville, comme plan No. 79, et mesure trente-deux pieds, neuf pouces et demi de face à la rue White, sur cent vingt pieds de profondeur. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par les nuéros municipaux 214 et 216, rue White.

5.—Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s' trouvent, et sout ées droits de vole, privilèges et servinndes y appartenant de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No. 205, borné par les rues Iberville (autrefois Custom House), Rocheblave, Tonti par Geo. de Armas, voyer et ingénieur civil, daté le 9 juin 1918, d'après lequel croquis le dit lot A forme le coin des rues Iberville et Rocheblave, et mesure vingt-neuf pieds cinq pouces de face à la rue lberville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds, entre tipnes égales et parallèles, et de sace à la rue Rocheblave étant composé de la totalité du lot original No. 19 et une partie du lot No. 11, Les bâtisses eur le dit lot de terre sont désignées par les numéros municipaux 2437-2439, rue Iberville.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs, 806, Rue Perdido.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY, Avoats. juin 5 7 11 21 28—juillet 5 7

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente pour effectuer une partition, No.

C. A. Ramsey, Encanteur, No. 318, Fue Carondelet.

Le JEUDI, 30 juillet 1914, sera vendue à l'enchère publique, en vertu et poursuite d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 26 juin 1915, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge à la dite cour, pivision A. dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, qui m'a été adressé, la propriété sulvante, décrite à savoir:

les améliorations et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par la lettre C sur un plan par J. A. D'Hennecourt, daté du 26 octobre 1866, et attacht à un acté passé devant R. J. Ker, notaire, euregistré dans le livre 91, folio 533, dans l'îlet borgaé par les rues Barônne, Dryades, Séptième et Huittème, le dit lot ayant 25 pieds 9 pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 58 pieds 1 pouce entre lignes les améliorations et dépendances qui y pieds cinq pouces du coin des rues lherville et Rocheblave et mesure vingt pieds sept pouces de face à la rue lherville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de tent pieds, entre lignes égales et parailèles. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par le numéro municipal 2815, rue Iberville. Conditions—Comptant un tiers, ou plus, le soide payable dans une, ou une et deux années; la partie qui est à crédit, y en syant une, devant porter un intérêt au taux de 8 pour cent par an, payable annuellement, et devant être mise en securité par les clauses d'hypothèque qui sont habituelles, de même que le pacte de non-albanando, une prevision pour l'assurance de la proprièté à faveur des billets hypothéquaires et pour le patement du dix pour cent de gages d'avocats dans le cas d'empechement; l'acquereur devant assumer le paiement de loutes taxes pour l'année 1914 sur le prix d'achat et au-dessuis; de recevoir les loyers soulement à partir de la date de cession des actes de vente;

cation. - Juin रह-Juillet ३ १२ १५ २६ ३०

AVIS DE SUCCESSIONS

ment; l'acquereur devant pairement de toutes taxes pour l'anner 1914 sur le prix d'achat et au-dessus; de recevoir les loyers seulement à partir de la date de cession des actes de vente; les billets hypothequaires devront être datés le même jour que les actes de vente; l'acquereur devra payer les actes de vente; l'acquereur devra payer les actes de vente devant E. M. Statford Esq., notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication ches DAVID H. CULLIGAN, Encanteur.

E. M. STAFFORD, H. W. ROBINSON, HYMAN MITHOFF, Avocats pour les demandeurs.

ANDREW M. FROLICH, J. H. BREWER, authorité de la Cour.

THOMAS CONNELL, 'Graffier.

ED. 1. MAHONEY, Ayocat.

Justime lialler Biersoll, décédé, intestat: déduire dans les dix jours les raisons déduire dans les dix jours les raisons de deux de la Cour.

THOMAS CONNELL, 'Graffier.

ED. 1. MAHONEY, Ayocat.

VENTES A L'ENCAN. Par GURLEY & PARKINSON.

VENTES A L'ENCAN Par GURLEY & PARKINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Venie en partition. — Robert Emmet White vs. Godfrey Prados et als. — No. 167,532, Division D, Cour Civile de District. Deux doubles cottages bien loués, dans le Cinquième District (Alger), Nos,

127-29-31-33, rue Lavergne, entre les rues Morgan et Belarende. A l'encan, le JEUDI, 30 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Barenne, par Guriey et Parkinson; E. Randolph Guriey, Encanteur. D'après et en veriu d'un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, No. de dossier dans le Cinquième District de la ville 107,532, lu et rendu à cour ouverte le 11 juin 1914, et signé le 17 juin 1914, je vendras à l'encan public la propriété les rues Lavergne, Villeré (maintenant Morean). Delaronde et Bartholomew

vendrai à l'encan public la progrièté suivante, décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre avec toutes les≤bàtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manuère, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Oriéans, désigné par le numéro 13 de l'liet No. Sept. borné par les rues Lavergne, Vilieré (maintenant Morgan), Delaronde et Bartholomew (maintenant Bermuda), selon le plan de A. D'Hemecourt en date du 18 mars 1842, lequel dit lot mesure en mesure Française trente pieds de face à la rue Lavergne sur 120 pieds de profondeur entre lignes paralléles. Les améliorations consistent d'un cottage double connu sous les numéros municipaux 127 et 129, rue Lavergne. et 129, rue Lavergne. II. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y

Par STROUDBACK & LATTER.

Division B.

Morgan), Delaronde et Bartholomew (maintenant Bermuda) selon le plan de A d'Hemecourt en date du 18 mars 1842, lequel dit lot mesure en mesure française trente pieds de face à la rue Lavergne sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double connu sous les numéros municipares d'al et 43 que Lavergne. paux 131 et 133, rue Lavergne. Conditions: Comptant, l'acte de vente devant W. Morgan Gurley, notaire, aux dépens de l'acheteur. L'acquéreur devra assumer les impôts depuis la date de la signature de l'acte de vente. Un dépoi de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

GURLEY & PARKINSON. Encanteurs. BEAUREGARD & WRIGHT, Avocats pour le demandeur. juin 28-juillet 5 12 19 26 30

Par ROBERT G. GUERARD.

ANNONCE JUDICIAIRE

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de David J. Ramelli.

No. 105,969, Cour Civile de District Division 5.
Lots de valeur dans le Treislème Dis-trict. 4 lots sur la rue France, entre N. Rebertson et N. Claiborne, dans l'ilet Lesseps.
Propriété de choix à Slidell, Lue. Si-tuée dans la rue Teddy, entre Troislème et Quatrième: ACTIONS. ACTIONS. ACTIONS. 5 actions de la World Bottling Com-8 actions de la Slidell Ice and Light

TROIS CERTAINS LOTS DE TERRE, toute les annuel de l'appropriée suivante de l'appropriée suivante de l'appropriée suivante, decrit à la la la l'appropriée suivante, decrit à l'appropriée suivante, de viet à l'appropri

DENEGRE LEOVY & CHAFFE. Avocats. juin 21 28-Juillet 512 19 23

VENTES PAR LE SHERIF ANNONCE JUDICIAIRE.

D'après la vente par acte No. 316 de l'Assemblée Générale de 1908, aux risques et pour compte de l'acquéreur premier, de propriétés de valeur amé-tiorée des sixième et Premier Distriets.

Jena, entre les rues Willow et Clai-borne. II.—Portant les numéros municipaux 1320 et 1322 rue Roman, entre les rues

Mile Charlotte T. Schaefer vs. John T. Williams.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-

LOUIS KNOP, Sherif Civil, Paroisse d'Orléans, JAMES B. ROSSER, JR., Avocat pour la demanderesse

Vente de propriété améliorée de valeur, dans le Septième District, portant les numéros municipaux 1824, 1826, 1828, 1838 et 1832, rue Burdette, entre les rues Cohn et Hickory.

désignés par les numéros sept, huit et neuf dans l'îlet No. 247, borné par les rues Burdette, Cohn, Fern (autrefois Washington) et Hickory (autrefois Sept-lème), lesquels lots se touchent et me-

ventes à l'encan

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

vente d'une propriété étendue et de va leur, améhorée, du Troisième District, pertant le numéro municipal 150e rue N. Cialborne (limites, rue N. Cialborne, Cialborne Circle, Avenue 8t. Bernard et rues Labarne et Robertson).

Edgar P. Andree vs. Arthur Von Schlemmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-roisse d'Orléans — No. 108,677 — En vertu d'un writ de saiste et de vente ier. Uff certain morceau de terre,

avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous ses droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet irrégulier No. 632, borné par la rue Claiborne, la

Avocat pour le demandeur juil-3,4,10,17,24,31 août-5,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de huit lots de terre de valeur dans le Soptième District, rue Pritchdans le Soplième District, rue Pritch-ard, f'un d'eux formant le coin des rues Pritchard et Joliet, avec une bâ-tisse à deux étages sur le lot du coin, etc. (dans l'ilet Leonidas et Apricol.)

Charles E. Allen vs. Louis Hasemann. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la Paroisse d'Orléans — No. 108,997 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Houorable Cour Civile de District pour la Parôisse STROUDBACK & LATTER, Encanteurs, principles of the pour la particles of the pour la particle of the parti d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus inti-tulée, je procèderai à vendre à l'en-chere publique à la Bourse des Pro-priètés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI,

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mary Percival.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Parolsse d'Orléans — No. 169.038 — livision B — Attenduc que Peter J. Planaran, administrateur public, a présente une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'exécuteur lestamentaire dative dans la succession de Mary Percival, décédée, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

M. D. DIMITRY, Avocat.
juin 26 30—juillet 5

iuccession de Mme Catherine Archer. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pavision A — Avis est par le présent donné vision A — Avis est par le présent donné aux creanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à déduire dans les-dix jours de la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour leaquelles le compte final présenté par Joseph J. Archer, exécuteur de cette succession, les serait pas approuvé et homologué et les fonds distriblués conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour.

Succession de William D. Dow. COUR CIVILE DE DISTRICT pour 18 pa-roisse d'Orleans -- No. 109,050 -- Di-vision D Attendu que Emily Tessier, vence de William Pavid llow, a pré-senté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de William D Dow, décédé, intestat:

VENTES A L'ENCAN

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, 4525 rue Dauphine, con-tenant 7 chambres, vestibule, galeric, sur de grands terrains traversant l'ilel. Anna Kremer, et als., vs. Mme. Elizabeth Marsháll, et als.

Gour Civile Te District pour la Paroisse d'Oriéans, Division C, No. 108,045. PAR LOUIS HUFFT, bureau d'encan-teur, 508 rue Perdido, la Nouvelle-Or-léans, Lng., le JEUOI, 6 août 1914, 2 midi, à la Bourse des Propriétés Fon-cières, 311 rue Baronne, à la Nouvelle-dridais en vertir et obdissance, 6 utiles

savoir:
Un certain morceau de terrain, avec tontes les bâtiases et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voles, privilèges, servitudes et dépendances y apparlenant de quelque manière, situè dans le Troistème District de la ville de Nouvelle-Orléans, dans l'ilet irrégulior No. 632, borné par la rue Claiborne, la place circulaire Claiborne, l'avenue St. Bernard et les rues Laharpe et Robertson, et une allée, et mesurant quarante huit pieds sept pouces de face à la rue Claiborne, sur une première profondeur et face, sur une allée derrière la maison de marché de quatre vingt neuf pieds, sur une allée derrière la maison de marché de quatre vingt neuf pieds, sur une première profondeur et face, sur une allée derrière la maison de trente-sept pieds, sept pouces et trois lignes et demi, de la s'élargissant de vingt-neuf pieds, trois pouces et quatre lignes à angle droit sur la ligne pieds et quatre lignes à angle droit sur la ligne parlèe de la propriété de Mme Alignot. pieds et quatre lignes et de la une arrière de la propriété de Mme Alignot, deuxième profondeur de quarante quatre pieds neuf pouces sur la ligne du lèles d'une largeur de cinquante quatre pieds, trois pouces, à la rue Burgundy. de la revenant entre deux lignes paral-lèles d'une largeur de cinquante quatre pieds, trois pouces, à la rue Burgundy, sur cinquante quatre pieds, trois pouces La belle résidence 2106, avenue Napoléon.

Succession de Marshall J. Wellborn.

No. 102,337, Cour Civile de District, Division — En vertu et conformément à un ordre issu et signé le 19 juin 1914, par l'Honorable Fred B. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orlèans, je vendra à l'encan public, à la Bourse des Propriètés Foncières, 311, rue Baronne, le JEUDI, 23 juillet, à midi, la proprièté suivante, décrite à savoir:

TROIS CERTAINS LOTS DE TERRE, avec tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par le proprièté de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jena, Saratoga et Sud Frankin et l'avenue Napoléon.

Trois Certains partiennent de quelque manière, situé de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jena, Saratoga et Sud Frankin et l'avenue Napoléon désigné autre pouces sur la ligne du in Rue première profondeur en ligne oblique et la une première profondeur en ligne oblique et la une deux les autre pieds, deux pouces de face à la rue Burgundy, sur cinquante quatre pieds, trois pouces, à la rue Burgundy, sur cinquante quatre pieds, deux pouces et deux lignes sur une ligne oblique et la une deux les aure cinquante prés de la ville par la proprièté de vers la rue Bourgogne, borné sur cide deux lignes sur une ligne oblique et la une deux et deux lignes sur une ligne oblique et la une ligne oblique et la une ligne colique, trois pouces, à la rue Burgundy, sur cinquante pieds, deux pouces et deux lignes aur cinquante pieds, deux pouces et deux lignes aur cinquante pieds, deux pouces et deux ligne propriété de vers la rue Bourgogne, borné de face à la rue Bourgogne, borné de de face à la rue Bourgogne, borné de la cour lighte à une citatore, de la une deux et de la une prés de la ville par la propriété de vers la

lrouvent, dans le Fremer Bissirie de cette ville, dans le Faubourg Lacourse, llet No. 9, borné par les rues Tchoupi-toulas, Religious, flace et Orange, dé-signé comme No. 15 sur un plan déposé en l'office de S. Magner, No. 97 invre de plans No. 2, lequel lot mesure 20 pieds 10 pouces de face à la rue Tchoupitou-las at 39 nieds 8 pouces et 5 lignes 10 pouces de face à la rue Tchoupitou-las, et 22 pieds. S pouces et 5 lignes d'arrière sur une aliée commune à celui-ci et autres iols, sur une pre-mière profondeur, sur le côté pius rap-proché du lot No. 16, de 65 pieds, 10 pouces et 1 ligne, et de là une autre profondeur de 12 pieds, 9 pouces et 2 lignes, jusqu'à la dite aliée, et une pro-fondeur de 12 pieds. fondeur de l'autre côté, sur le lot No. 14. de 60 pieds, 8 pouces et 5 lignes plus uns deuxième profondeur de 12 pieds, 9 pouces et 2 lignes jusqu'à la dite allée, le tout en mesure americaine. Conditions: Un flers ou plus au comptant, le reste devant être repré-senté par une tote de compromis du vendeur, du un an après date, portant 8 pour cent par an d'intérét, depuis date jusqu'à paiement total. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses de sécurité qui sont usuelles. L'acquéreur devra payer le coût des certificats et le coût de l'acte de vente, ainsi que les impôts dûs pour l'année 1914, devant cet acquéreur, au moment de l'adjudication constituer un dépôt de dix pour cent du montant de la vente, lequel depôt ne portera pas d'intéréts. Les loyers des propriétés devront être réservés au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente devant Scott E. Beer, notaire, aux frais de l'acquéreur. 8 pour cent par an d'intéret.

frais de l'acquéreur. DART, KERNAN & DART, Avocats. juin 21 28-juillet 5.12 19 23

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE. iente de propriété de valeur, mesurant 326 pieds de face au Boulevard Hayne, sur 1,230 pieds de profondeur entre

Hibernia Bank and Trust Co., Trustee, vs. Lyman C. Reed.

COUR CIVILE DE DISTRICT DOUR IS PS-COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-roisse d'Orléans — No. 108,812 — En vertu d'un writ de saiste et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus in-titulée, je procéderal à vendre à l'en-chère publique à la Bourse des proprié-tés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 jûti-let 1914, la propriété suivante, décrite à

savoir: Lot No. Sept (7), Division A, mesurant Lot No. Sept (7). Division A, mesurant trois cents vingt-six pieds (326) de face; au Boulevard Hayne, sur une profondeur entre lignes parallèles de mille deux cent cinquante pieds, ayant une surface de 9.35 acres, étant une partie de la Section 25, T. ti. S. R. 12 E., district sud-est de la Louislane. À l'est du fleuve Mississippi. le toute selon plan dressé par Warren B. Reed, ingénteur-expert, en date du 18 février 1911, annexé à un acte de dédicace devant Scott E. Beer, notaire, en date du 3 janvier 1912.

1919.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquèreur
devant déposer au moment de l'adjudication, dix pour cent de dépôt sur le
montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shèrif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FARDAR JONAS COLDSBOORGER.

FARRAR, JONAS, GOLDSBOROUGH & GOLDBERG, Avocats pour la demandejuin 13 14 19 26-juillet 3 10 16



3008, rue Oryades. Petite résidence à deux étages.

L. et Rollan E. Lambert vs Ottille May Lambert. No. 108,619, Cour Civile de District, Di-isiou A. — Par Ramsey & Danziger, A. Ramsey, Encanteur, No. 31s, rue

trouvent, es tous les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages y appartenant de quelque façon, situé dans
l'Se Second District de cette ville, dans
l'Set No. 305, borné par les rues lberville (autrefois Custom House), Rochehlave, Tonti et Bienville, désigné par la
lettre B sur le croquis déjà mentionné
et certificat d'arpentage fait par George
de Armas, voyer et ingénieur civil,
d'avrès lequel croquis re dit lot commence à une distance de vingt-neuf
liberville et Rocheblave et mesure vingtpleds sept pouces de face à la rue Iberlord d'avrès lequel croquis re dit lot comlibertic d'appartient
l'u cert
lettre C s
court, dat
l'arie (la lice et l'arie (la lice et l'arie, eur
liberville et Rocheblave et mesure vingtl'arie (la lice et l'arie (la lice et l'arie)
l'u cert
l' Un certain lot de terre, avec loutes

deur de 60 pieds i pouce entre lignes égales et parallèles. Conditions: Comptant: l'acquéreur de-vant assumer les impôts pour 1914 et payer l'acte de vente devant Alexia payer l'acte de vente devant disciplination de l'acquisition au moment de l'adjudi-

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE. Andrew Rauch vs. Heary Kilborn. DREMIERE COUR DE CITE de la Nou-PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 63,911 — En
vertu d'un writ de fieri facias gul m's
été adressé par l'Honorable Première
Cour de Clié pour la Paroisse d'Orléans,
dans l'affaire ci-dessus mittulée,
je procederai à vendre aux encheres
publiques en mon entrepôt, Nos. 727-729
rue St. Louis, entre les rues Royale et
Bourbon, dons le Deuxième District de
cette ville, le LUNDI, 6 juillet 1914, à
midi, la propriété suivante, décrite à midi, la propriété suivante, décrite

avoir: Savoir:
Un plano et son tabouret.
Salsie dans l'affaire ci-dessus.
CONDITIONS — Comptant.
P. McGULL,
Constable de la Premire Cour de Cité

pour la Paroisse d'Orléans. N. VINET, Avocat de l'affaire. juin 25-30—juillet 6 ANNONCE JUDICIAIRE. Jacob Segen vs. Samuel Hyman.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouveile-Orleans — No. 60,626 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a vertu d'un writ de fiert facias qui ma été adressé par l'Hon. Première Conr de Cité de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus initiulée, je pro-cèderai à vendre à l'enchère publique en mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de crite ville, le LUNDI, 6 juillet 1911, à 11 heures 30 du matin, la propriété suivante, décrite à savoir: du matin, la propriate à savoir:
Une étagère, une armoire à glace, une armoire ordinaire, deux tables, deux chaises, une table, un miroir, une commode, un lavabo, etc.

mode, un lavabo, etc.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant.
P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de Ja
Nouvelle Orléara.
B. Y. WOLF, Avocat pour le deman-Juin 25 30-Juillet 6

ANNONCE JUDICIAIRE. William H. Hodges vs. John Courtiade. DREMIERE COUR DE CITE de la Nou-velle-Orléans — No. 63,385 — En vertu d'un writ de l'entre l'est afressé par l'Hon. Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderal à ven-dre à l'encan public, en mon entrépot.

dre à l'encan public, en mon entrepot. Nos. 727-729, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 6 juniet 1914, à 11 heures du matin, la propriété sulvante, décrite à savoir: CONDITIONS. - Comptant. P. McGILL Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. PROWELL & PROWELL, Avocats pour

e demandeur. juin 25 30—juillet 6 ANNONCE JUDICIAIRE. Philip Werlein, Ltd., vs. Mme O. Schultz.

Succession d'Arthur Leibe. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'oriéans — No. 107,245 — Di-vision D — Avis est par le présent don-né aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Hilberth A. Lelbe, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit coinple.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

TITCHE & ROBERS, Avocats. juillet 1 5 10 Succession de Michael Cramond. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la Pa-

roisse d'Orléans — No. 101.938 — Di-vision D — Avis est par le présent don-né aux créanciers de cette succession et à toutés autres personnés intéressées d'avoir à dédnire dans les dix jours qui d'avoir à dédnire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont eu peuvent en sydré pour lesquelles le compte final présenté par Mile Ellen Gramond, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pus approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. SUTHON & LOOMIS, Avocats.

Succession d'August W. Bloom. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Parolese d'Orléans - No. 108,265 - Di-vision B - Avis est par le présent donné vision B — Avis est par le present connu anx créanciers de cette succession et à toutes autres personnes inferèssees d'a voir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, ser raf-sons (s'ils en ont ou peuvent en soofs pour lesquelles le compte final présenté par la "Interstate Trust and Bank Company of New Orleans," executrice de cette, succession, ne serait pas approuve et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
V. S. MAHONEY, Avocat.
Julie 27- Julie; 1 6

vra payer l'acte de vente qui sera passé devant B. J. Daly, notaire, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de L'acquéreur, en sus del'adjudication. assumer les impôts pour l'année 1914.
STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
F. T. ECHEZABAL, Avocat.
Juin 28—Juillet 5 12 19 26 30

Conditions:

suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'irouvent, dans le Faubourg Washington, du Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Neuf dans l'Îlet, designé par le numéro Neuf dans l'Îlet, compris entre les louns, designé par le numéro Neuf dans l'Îlet, compris entre les lums, designé par le numéro Neuf dans l'Îlet, compris entre les lums, dans l'Îlet, compris entre les lums, de l'entre les lums, designé par le numéro seize (16) et mesure trente-et-un pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Roman par une profondeur de cent vinst-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes entre lignes égales et paraièlles; le tout distriction de profondeur et face sire lignes égales et paraièlles; le tout distriction de l'arcière améliorations consistent d'un cottage double sur la rue Roman par une profondeur de cent vinst-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes entre lignes égales et paraièlles; le tout distriction de l'arcière améliorations consistent d'un cottage double sur la rue Roman par une profondeur de cent vinst-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes entre lignes égales et paraièlles; le tout distriction de l'arcière le tout distriction de l'arcière le tout distriction de l'arcière amélier le tout distriction de l'arcière le tout d'arcière le tout d'arcière le tout d'arcière le tout d'arcière le tout de l'arcière le tout d'arcière le num chambres.
Conditions: Comptant. L'arte de vente devra être passé devant Bernard Daly, notaire en cette ville, et les knpôis pour l'année 1914 assumés par l'acqué-

reur. Dix pour cent de dépôt en espèces seront extres au moment de l'adjudi-SUMMER STROUGHACK & LATTER, Encanteurs, FRANK T. ECHEZABAL, Avocat. Juliet 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE. No. 109,070 — Cour Civile de District —

Edward L. Silva vs. Ses Créanciers.

ORDRE En considération à la pétition anté-cienre et aux comptes rendus de créan-ces et deties dûment vérifiés, y annexés H, EST ORDONNE, qu'après les anin acet animonale, quapres les au-nonces dues et avis appelant les créan-ciers, selon que le requiert la loi, une réunion des créanciers du dit Edward L. Silva, soit convoquée et ténue, d'ac-cord avec la loi, devant Frederick Deicord avec la loi, devant Frederick Dei-bel, notaire public, en son étude dans la ville de la Noltyglié-Oriéans, Etat de la Louisiane, scommençant le 27 juillet 1914 à dix heures du matin, pour voter tour ou refuser la demande du dit Edward L. Silva pour un sursis de six, doue, dix-huit ou vingt-quatre mois de la date de la dite réunion.

Il est ordonné de plus, que Francis Decenta avocat, sera désigné pour re-Il est ornome et puis de rants p. Burns, avocat, sera-désigné pour re-présenter les créanciers absents à la réunion, et que, avant celle-cl, tontés procédures contre la personne ou la propriété de Edward L. Silva, seront

La Nouvelle-Orléans, Lue., 27 Juin 1914. (Signé) PORTER PARKER, Juge. Pour copie fidèle, I GRIESHABER, Clerc Député. -1,10,17

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme lot No. 12 dans l'ilet No. 10 du Faubourg Brugier de la ville de Sidell, Paroisse de Si-Tammany, Louisiane, le dit îlet No. 10 qui contient le lot No. 12 est borné à l'ouest par la rue roisième, à l'est par la rue Quatrième, au sud par l'avenue Teddy sur 50 pieds, et s'étend vers le nord entre lignes parallèles à une distance de 110 pieds, selon la carte officielle de la ville de Sildell, Lne, étant partie es parcelle du terrain transmis par Oscar H. Brugier à ce vendeur, Mine Alexandrinne Brugier, née Duffon, veuve du feu Romain P. Brugier, selon qu'il est marqué dans le livre 16, page 130, etc.; dans les registres publics de la Paroisse de St-Tammany, Lne.
Conditions: Comptant; l'acquéreur de--Portant le numéro municipal 2932 rue Comptant; l'acquéreur de-Erato et Thalie.

Juln 20 26-juillet 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

rues Cohn et Hickory.

Peter J. Holmes vs. James A. Sample.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,881 — En
vertu d'un writ de saisle et de vente
qui m'a été adressé par l'Honorable
four Civile de District pour la Paroisse
d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procèderal à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Fonclères, No. 3ti rue Baronne,
emtre les rues Union et Gravier, dans
le Premier District de cette ville, la
JEUDI, 23 juillet 1918, à midi, la propriété suivante, décrite à saucir:
Trois certains lois de terre avec toutes
lès bâtisses et améliorations qui s'y
trouvent, et toutes les dépendances qui
y appartieument de quelque façon, situés
dans le Septième District de cette ville,
désignés par les numéros sept, huit et

Washington at history tallicine, league; league; league; lots se tourhent et mesarent chacin trente pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de cent vingt nieds, entre ligues parcilèles, Saisie dans l'affaire cl-dessus.
Concitions—Comptant; l'accuéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépot de dix pour cent du montant de part d'apair. du prix d'achat.

LODIS KNOP. Shant Civil Darolese Cortons SUTHON & LOOMIS, Avocats pour le Juin 20 26-Juillet 3 10 17 23

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
PROWELL & PROWELL, Avocats.
Juin 27 - Juillet 1 6

Dow, décède, intestat:
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait drost- à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier. TESSIER & TESSIER, Avocats.